



République Française  
Département de la Drôme  
Arrondissement de VALENCE  
Commune de PONT DE L'ISERE

MAIRIE PONT DE L'ISERE  
PLACE DE LA MAIRIE \*\*  
26600 PONT DE L'ISERE

Téléphone : 0475846013

Télécopie : 0475847552

courriel : [mairie-de-pont-de-lisere@mairiedepontdelisere.fr](mailto:mairie-de-pont-de-lisere@mairiedepontdelisere.fr)

## CONSEIL MUNICIPAL

### COMPTE-RENDU - REUNION DU 27 Août 2018 à 19 H 30

L'an deux mille dix-huit le vingt-sept août à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de PONT DE L'ISERE, régulièrement convoqué le vingt et un août deux mille dix-huit s'est réuni en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Madame LAMBERT Marie-Claude, Maire.

Nombre de conseillers  
en exercice : **23**

Nombre de conseillers  
présents : **18**

Nombre de conseillers  
représentés : **1**

Date de convocation :  
**21/08/2018**

Présents : Mme LAMBERT Marie-Claude, M. WEIBEL Jean-Christophe, Mme POUILLY Isabelle, M. ROUX Daniel, Mme CHASTAGNIER Isabelle, M. PIZIEUX Marc, M. MAGNIN Pierre, M. PLANTIER Claude, M. RENAUD Claude, M. TOURET Patrick, Mme FONTANET Elisabeth, Mme SAVIN Christiane, M. BIGI Pascal, Mme METERY Véronique, Mme GOSSE Brigitte, Mme TRICAUD Marjorie, Mme LEROY Colette, M. BACCARO Alain.

Absents : M. SIFFLET Jacques (arrivé à 19 H 50), Mme BLACHE Martine, M. BOUYER Jean-Pierre, Mme BERBIER Nathalie

Absent excusé : //

Absent ayant donné pouvoir : Mme CASTELLO Christel, pouvoir à Mme POUILLY Isabelle,

#### Secrétaire de séance :

La présidente ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Madame POUILLY Isabelle est désignée pour remplir cette fonction.

#### I – APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE DU 18 Juin 2018

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés le procès-verbal de séance du 18 Juin 2018.

Madame le Maire souhaite, au nom du conseil municipal présenter ses condoléances à Monsieur AUBONNET et sa famille pour le décès de Madame AUBONNET Marie-Thérèse.

## II – DELIBERATIONS

### QUESTION N° 1 Convention refuge des Bérauds

Madame le Maire informe le Conseil municipal que la convention pour la lutte contre les chiens et les chats errants arrive à échéance au 31/12/2018. Le refuge des Bérauds propose de continuer à assurer le service de fourrière à compter du 01/01/2019 pour 3 ans soit jusqu'au 31/12/2021 pour un coût annuel de 1.07 € par habitant revalorisé de 2% à chaque date anniversaire. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés approuve la convention avec le refuge des Bérauds.

### QUESTIONS N° 2 CDG : Adhésion contrat groupe assurance des risques statutaires

Madame le Maire rappelle que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Drôme a lancé une consultation pour un marché d'assurance de groupe garantissant les risques financiers encourus par les collectivités et établissements publics locaux à l'égard de leurs personnel (agents CNRACL et/ou IRCANTEC). Elle expose que le Centre de gestion a communiqué à la commune les résultats de la consultation :

Quatre candidats ont répondu à la consultation. La commission d'appel d'offres du Centre de Gestion s'est réunie le 28/05/2018 et a retenu l'offre économiquement la plus avantageuse selon les critères d'attribution qui ont été définis dans le cahier des charges. Le marché d'assurance, pour les collectivités ayant moins de 30 agents affiliés à la CNRACL a été attribué à CNP Assurances et SOFAXIS.

Elle présente la proposition faite par CNP Assurances et SOFAXIS afin que le conseil municipal se prononce sur l'adhésion à ce contrat.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés accepte l'adhésion de la commune au contrat groupe proposé par la CNP Assurances et SOFAXIS

### QUESTIONS N° 3 Décision modificative N° 2 Budget général

Madame le Maire présente le projet de décision modificative n° 2 au budget général

#### Section d'Investissement :

##### Dépenses

2315-413 Aménagement RN 7	19 499.39 €
2315-445 Voirie 2018	5 000.00 €
2184-447 Mobilier et matériel divers	7 000.00 €
2188-448 Ecoles 2018	5 000.00 €
<b>Total</b>	<b>36 499.39 €</b>

##### Recettes

020 – Dépenses imprévues (diminution crédits)	5 283.50 €
2315-444 Bâtiments 2018	11 716.50 €
2315-413 Aménagement RN 7	19 499.39 €
<b>Total</b>	<b>36 499.39 €</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés adopte la décision modificative n° 2 au budget général telle que présentée.

**QUESTIONS N° 4****Dénomination voie**

Madame le Maire expose que suite à la création de la petite placette entre la Rue de l'Isère et le passage Ziano Piacentino il est nécessaire de dénommer une nouvelle voie et propose : Placette du 45<sup>ème</sup> parallèle. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés adopte la dénomination : Placette du 45<sup>ème</sup> parallèle

**III – AUTRES AFFAIRES****QUESTION N° 5****COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR MADAME LE MAIRE SUR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN APPLICATION DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Madame le Maire informe le Conseil municipal que les décisions qu'elle a prises en application de l'article L2122-22 du Code général des Collectivités territoriales sont les suivantes :

**Décision 2018.20** Il est accordé dans le columbarium du cimetière du Chemin des Prés à **Madame HUMBERT Estelle** une concession N° **A2**, pour une durée de 30 ans, à compter du 18/06/2018, à titre de concession nouvelle et moyennant la somme de 440.00 €.

**Décision 2018.21** – Le Marché relatif à la mission de maîtrise d'œuvre relatif à l'aménagement de la maison des services, est confié à l'équipe de maîtrise d'œuvre Monsieur DORGNON Robert, Architecte, et le BET MOUNIER/PEYRIN ayant pour mandataire Monsieur DORGNON Robert architecte Le colombier les suites du coteau 10 chemin de l'arzalier 07130 SAINT PERAY pour un montant de 13 737.50 € HT

**Décision 2018.22** - Il est accordé dans le cimetière Avenue de Provence, à Monsieur DUBOIS Jean-Claude – une concession N° A 403, pour une durée de 30 ans, à compter du 02/07/2018, à titre de concession nouvelle et moyennant la somme de 220.00 €.

**QUESTIONS DIVERSES****Madame le Maire :**

- Fait le point sur le projet de réaménagement de la Maison des services et la mission de maîtrise d'œuvre confiée à M. DORGNON, Architecte.
- Les travaux de la RN 7 vont redémarrer suite à la période de congés par l'implantation des abris-bus, les plantations, l'éclairage public.

**Monsieur Daniel ROUX :**

- Présente le projet d'aménagement du chemin des gours sur une partie par la pose de chicanes, traçage et balises légères. Ceci suite à la demande des riverains pour limiter la vitesse excessive sur ce chemin de plus en plus circulé. Ces aménagements sont un test afin de voir l'efficacité de ce système sur la vitesse des usagers.
- Fait part de la réparation du chemin du contre canal.
- Informe que certains agriculteurs continuent de dégrader les chemins en travaillant leurs parcelles.

Monsieur Marc PIZIEUX :

- Signale que pendant la période estivale beaucoup de monde a fréquenté le complexe sportif. Cette fréquentation entraîne des dépôts de déchets divers mais cela démontre une utilisation importante de ces installations.
- Dit que les associations font remarquer le mauvais état des tables du gymnase, en particulier les tables plastiques. Un inventaire a été effectué sur 400 chaises achetées à la construction du gymnase (1983) il en reste 360 ce qui prouve une bonne utilisation et maintenance de ces dernières.
- Quelques dates :
  - 07/09 Forum des associations PONT DE L'ISERE de 18 H à 20 H
  - 08/09 30 ans de l'USPR (fusion deux clubs LA ROCHE DE GLUN/PONT DE L'ISERE (apéritif (11h30) – paëlla - tournoi de foot – challenge de pétanque « Robert RIBEIL »
  - 14/09 Don du sang salle communale 16 H – 20 H 00
  - 22/09 Loto du Comité de jumelage (qui vient d'effectuer un pacte d'amitié avec CASTEL SAN GIOVANNI petite ville Italienne)
  - 27-29/09 Exposition sur Martin Luther King à la salle communale
  - 07/10 Bourse aux livres par la bibliothèque à la salle communale
  - 13/10 40 ans du Dojo Pont d'isérois

Monsieur RENAUD Claude :

- Le nouveau château d'eau a été taggé, VEOLIA est intervenu pour le faire nettoyer

Madame FONTANET Elisabeth :

- Inauguration travaux de la RN 7 le 24/11 à 11 H 00

Madame CHASTAGNIER Isabelle :

- Lundi 10/09 début de l'atelier numérique organisé par la CARSAT et ARCHE AGGLO
- Lundi 10/09 démarrage de la nouvelle saison des cours de gymnastique adaptée proposé par SIEL BLEU aux séniors de 14 h à 15 h
- 21/09 Journée prévention routière
- 21/09 Conférence à l'occasion de la journée sur la psychomotricité du bébé à la personne âgée « l'approche psychomotrice, ses moyens, ses enjeux » à la Salle Communale
- 01-10/10 Vente brioches ADAPEI

Madame POUILLY Isabelle :

- Commission affaires scolaires 11/09 20 h 00

Séance terminée à 21 H 00  
Prochain CM 01/10 à 19 H 30



La secrétaire de séance,

Isabelle POUILLY